



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 6 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le six décembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt-neuf novembre 2018, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	10	Votants :	15
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon					
Représentés :	Denise Bernad-Garcia représentée par Katia Emig, Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon					
Absents :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau, Claude Bousquet, François Levrat					
Secrétaire :	Isabelle Glasset					

A 20H05 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Isabelle Glasset est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2018 au vote et il est adopté à l'unanimité.

81/2018 – Vente de la parcelle AD276 au SIAVB

Sur présentation de François Hillion, Dans le cadre de la renaturation du Ru, le SIAVB souhaite acquérir des parcelles communales. Suite à une erreur matérielle sur la délibération n°21/2018 il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 13 voix pour (François Hillion, Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici, Karl Crochart, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Denise Bernad-Garcia représentée par Katia Emig, Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain) 2 voix contre (Olivier Le Traon et Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon) dit que la parcelle concernée est la parcelle AD276 et non AE276, fixe le prix à l'euro symbolique, dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette vente.

82/2018 – Approbation du rapport de la CLETC du 15 novembre 2018

Sur présentation de Bernard Gleize, le rapport de la CLETC reprend les ajustements d'AC sur différents domaines comme la voirie, le SIRM, le portage des repas le week-end, la Vigne aux Loups et divers points pour la ville de Wissous.

Pour Vauhallan il s'agit de réajuster le taux du FCTVA erroné depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici, Karl Crochart, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Denise Bernad-Garcia représentée par Katia Emig, Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon et Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon) approuve le rapport de la CLETC du 15 novembre 2018.

83/2018 – Fusion des deux écoles

Sur présentation de François Hillion, l'inspecteur de la circonscription nous a interpellés sur une fusion des écoles maternelle et élémentaire. La commission extra-municipale vie scolaire et la commission scolaire se sont réunies le 8 novembre en présence des deux directrices. A l'unanimité un avis défavorable a été rendu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (François Hillion, Bernard Gleize, Jean-Laurent Panciatici, Karl Crochart, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Denise Bernad-Garcia représentée par Katia Emig, Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Gillotin représenté par François Hillion, Vincent Pain, Olivier Le Traon et Elia Bernard représentée par Olivier Le Traon), émet un avis défavorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Clôture de séance à 20h15